

Délibération n°17/20250408

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ

Convocation du 3 avril 2025

**OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Gian-Carlo VISCI, Adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement : 2 652 571.77 €. Il présente un excédent pour la section d'investissement (rendu possible en application de l'article L. 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- Section d'investissement (recettes) : 1 708 283.34 €
- Section d'investissement (dépenses) : 1 349 232.50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2, L.2312-1 et L. 1612-7 ;

Considérant l'équilibre de la section de fonctionnement du budget de la commune ;

Considérant l'excédent en section d'investissement ;

Considérant les modalités de vote par chapitre des crédits qui y sont inscrits ;

Sur le rapport de Monsieur Gian-Carlo VISCI, Adjoint aux finances.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

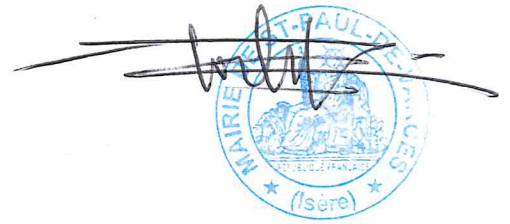
ID : 038-213804362-20250408-17_20250408-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 4 contre et 0 abstention :

- PROCÉDE au vote par chapitre des crédits au budget principal de la commune pour l'exercice 2025 tels que décrit en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 8 avril 2025**



Détail des votes :

- Pour :
- Contre : P.BERNARD, F.DIAZ, JC.MICHAUD, C.SCORDEL
- Abstention :